



## DÉCISION MUNICIPALE

**N° 96 / 2023**  
**DU 7 NOVEMBRE 2023**

### DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR LE GYMNASÉ NOÉMIE HAMARD

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment de demander l'attribution de subventions auprès des financeurs publics dans tous les domaines d'activité de la collectivité,

Considérant que la ville de Laval dispose d'un parc d'équipements sportifs qu'elle met à disposition des différentes associations lavalloises, notamment en soirée, mais qui bénéficie également aux, collégiens et lycéens sur le temps scolaire,

Que la collectivité a établi un carnet de santé de l'ensemble du patrimoine de la ville afin de prioriser les investissements et travailler un schéma directeur des équipements sportifs éclairé à l'aune du besoin des pratiquants, et de l'état général du parc,

Qu'à l'issue de ce travail prospectif, des travaux de rénovation du gymnase Noémie Hamard, ont été chiffrés à 650 000 € TTC,

Qu'afin de favoriser la pratique sportive des lycéens et des adhérents de l'ASPTT Laval, la ville a décidé de réaliser les travaux de rénovation du gymnase Noémie Hamard,

Que cette opération peut bénéficier de subventions,

### DÉCIDONS

#### Article 1er

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil régional des Pays de la Loire et tout autre financeur public (État, ANS, Département de la Mayenne, Laval Agglomération (fonds de concours, etc.), dans le cadre des travaux de remise en état du gymnase Noémie Hamard.

#### Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

#### Article 3

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

#### Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le maire,

Signé : Florian Bercault